DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE ROBACHE DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX HUMIDES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 27 juillet 2020, afin de permettre la réalisation de travaux de remplacement des réseaux humides,

- **la circulation sera interdite avenue de Robache, entre la rue Rovel et la rue de la Cathédrale.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 juin 2020

Le Maire,

David VALENCE